

**Sujet :** [INTERNET] TR: enquête publique projet retenue collinaire hirmentaz commune de Bellevaux

**De :** > guy.voisin57 (par Internet) <guy.voisin57@gmail.com>

**Date :** 30/03/2021 07:30

**Pour :** <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Voisin	Guy
Route de la Cluzaz	68
Bellevaux	74470

À la suite de l'arrêté préfectoral n° DDT-20201-0367 du 2 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'autorisation environnementale concernant le projet d'extension de la retenue collinaire d'Hirmentaz, je souhaiterais apporter les observations suivantes :

Dans un premier temps, l'investissement financier qu'imposera ce projet est bien trop élevé par rapport aux bénéfices qu'il pourrait apporter à la station d'Hirmentaz et la commune de Bellevaux. En effet, nous traversons, depuis presque un an, une grave crise sanitaire qui a fortement impacté le budget des collectivités locales. Aujourd'hui, nous ne mesurons pas encore avec acuités ses répercussions économiques et sociales sur le long terme. À ces incertitudes économiques, s'ajoute un ensemble de facteurs climatiques qui ne peuvent être niés. L'évolution de l'enneigement des domaines skiables dans un contexte de changement climatique est un enjeu majeur au 21<sup>e</sup> siècle pour l'aménagement du territoire en montagne. Dans une étude publiée en 2019, les chercheurs du CNRM (Météo-France, CNRS) et de l'INRAE sont notamment parvenus à l'une des conclusions suivantes : après 2050, avec un potentiel réchauffement planétaire de plus de 3°, la neige de culture ne suffira plus à compenser la réduction de l'enneigement naturel. En outre, dans une nouvelle projection climatique parue en février 2021, Météo France prévoit une hausse de la température moyenne de 3,9° si rien n'est fait pour limiter les émissions au niveau mondial. Dans ce cas de figure, "la moyenne montagne ne verrait presque plus la neige". Dans la mesure où la station d'Hirmentaz se situe entre 1100 et 1650m d'altitude, elle sera malheureusement en première ligne et subira inévitablement les effets de ces prévisions alarmistes.

Aujourd'hui, le parc des remontées mécaniques qui compose le domaine s'avère suffisant et performant. Cependant, il demande un entretien régulier et de qualité dont le coût demeure non négligeable. Un investissement important dans la retenue collinaire pourrait remettre en cause la maintenance du parc et ainsi le bon fonctionnement de la station.

Par ailleurs, une fois ces considérations prises en compte, il semble opportun de ne pas miser l'avenir

économique et touristique de la commune uniquement sur le tourisme de neige. Bellevaux possède un riche patrimoine naturel, architectural et historique qui mériterait d'être valorisé davantage. Cette évolution permettrait de renforcer le tourisme pendant les trois autres saisons et pourrait se concentrer sur le soutien et le développement d'une offre à destination d'une clientèle familiale. La commune peut compter sur sa situation et ses nombreux atouts pour répondre aux attentes de ce type de clientèle : partage en famille, activités culturelles et sportives, vacances actives et saines.

Enfin, ce projet pose la question de la stabilité financière de la SESAT. L'effort d'investissement du projet, donc le succès semble d'ores et déjà remis en cause par les arguments climatiques et économiques énoncés, pourra à termes déstabiliser la rentabilité de la société qui ne pourra plus en assurer le fonctionnement. Dès lors, il est peu probable que les nombreux actionnaires historiques dont je fais partie acceptent de remettre la main à la poche. Par conséquent, la seule solution tangible si le cas précité s'avérait serait une participation plus importante de la commune, voire une gestion en régie communale dont le coût serait inéluctablement répercuté sur les contribuables de la commune.

Aujourd'hui nous devons prendre en considération les aléas et nous diriger vers un avenir économique différent.

Il me reste à remercier Mr Félizaz Armand et les actionnaires qui ont pris l'initiative de créer et développer la station d'Himentaz en 1963.

Guy Voisin

---

 Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)